

Comment choisir une tranche de redevance ?

Types de reproductions à retenir

Chaque niveau de redevance (2,32 €HT et 4,88 €HT) correspond à une estimation du nombre moyen de pages de copies donnant lieu à droits d'auteur, reçues par un étudiant au cours de l'année de la part de ses enseignants dans le cadre de ses cours (1 à 100 pages ou 101 à 200 pages).

Par page de photocopie, on entend une feuille de format A4 (21 x 29,7).

Ne sont pas prises en compte les copies réalisées sur les photocopieurs en libre-service par les étudiants ; elles sont autorisées à titre gratuit.

Répartition des effectifs

L'Université a la possibilité d'indiquer ses effectifs dans une seule tranche ou de les ventiler dans les deux tranches.

Quelle que soit l'option retenue, il convient de considérer le nombre moyen de pages reçues par an et par étudiant pour le choix de la tranche, en application du principe de mutualisation retenu par le Groupe de Travail CPU/CFC & SEAM.

Remarque : les prix sont indiqués hors taxe. C'est la TVA à taux réduit qui s'applique sur le droit d'auteur en France métropolitaine (7 %).



CFC - CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE

20, rue des Grands-Augustins - 75006 Paris
Tél. : 01 44 07 47 70 - Fax : 01 44 07 10 54
enseignement-superieur@cfcopies.com

Société de perception et de répartition de droits de propriété littéraire et artistique, agréée par le ministre de la Culture pour gérer le droit de reproduction par reprographie – Société civile à capital variable – RCS PARIS D 330 285 875 – TVA n°FR 18 330 285 875

FICHE DÉCLARATIVE

POUR LE CALCUL DE LA REDEVANCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2011/2012

Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées - **EPCSCP**

1 - EFFECTIFS ÉTUDIANTS INSCRITS AU 15 JANVIER 2012 (voir explications p. 3)

Redevance au titre des photocopies de publications réalisées pour les besoins pédagogiques

	Nombre moyen de pages de copies reçu par un étudiant et par an	Tranche 1 1 à 100 pages	Tranche 2 101 à 200 pages
(a) Nombre d'étudiants (hors catégories b, c, d)	 (redevance unitaire : 2,32 €HT) (redevance unitaire : 4,88 €HT)
CAS PARTICULIERS (effectifs bénéficiant d'abattement)			
(b) Nombre d'étudiants inscrits en DU Médecine	 (redevance unitaire : 0,58 €HT) (redevance unitaire : 1,22 €HT)
(c) Nombre d'étudiants effectuant un semestre d'étude à l'étranger	 (redevance unitaire : 1,16 €HT) (redevance unitaire : 2,44 €HT)

Sous-total (a+b+c)

Redevance au titre des photocopies de publications réalisées dans le cadre du prêt entre bibliothèques

(d) Nombre d'étudiants inscrits en thèse (redevance unitaire : 0,76 €HT)
---	--

(Rappel : TVA = 7 % en France métropolitaine)

EFFECTIF TOTAL (a+b+c+d)

Fait à,
le

Signature et cachet :

